

## Communiqué du Conseil de la Concurrence relatif au projet de concentration économique concernant la création d'une entreprise commune entre la société Nareva Enel Green Power Morocco et l'Office Nationale de l'Electricité et de l'Eau Potable (ONEE)

Conformément à l'article 13 de la loi n° 104-12 relative à la liberté des prix et de la concurrence et l'article 10 du décret n°2-14-652 pris pour son application, le Conseil de la Concurrence met à la disposition du public le « résumé de l'opération » ci-dessous, contenant les renseignements communiqués par les parties.

Ces informations ont été élaborées par les parties notifiantes, qui en sont seules responsables. Les renseignements inexacts ou dénaturés qui y figureraient ne préjugent nullement de la position du Conseil de la Concurrence sur l'opération envisagée.

### Noms des entreprises et des groupes auxquels elles appartiennent :

- La société Nareva Enel Green Power Morocco appartenant aux sociétés Enel Green Power Morocco (filiale à 100% d'Enel SpA) et Nareva Renouvelables (détenue à 100% par Nareva Holding);
- L'Office Nationale de l'Electricité et de l'Eau Potable (ONEE).

### Nature de l'opération :

- Création d'une entreprise commune.

### Secteurs économiques concernés :

- Production et vente d'électricité.

### Délai dans lequel les tiers intéressés sont invités à faire connaître leurs observations :

- 10 jours à partir de la date de publication du présent communiqué.

### RÉSUMÉ NON CONFIDENTIEL DE L'OPÉRATION FOURNI PAR LES PARTIES

L'opération envisagée consiste en la création d'une entreprise commune autonome sous la forme d'une société anonyme de droit marocain détenue par Nareva Enel Green Power Morocco SA et l'Office Nationale de l'Electricité et de l'Eau Potable dans le cadre du projet indépendant de production privée d'électricité d'une puissance installée de 850 MW portant sur le développement, le financement, la conception, l'ingénierie, l'approvisionnement, la fabrication, la construction, l'autorisation, la réalisation, les essais, la mise en service, l'assurance, les droits de jouissance, l'exploitation et la maintenance des parcs éoliens construits sur le territoire marocain, d'une capacité totale de 850 MW. La société de Projet Boujdour sera constituée en vue de la mise en œuvre du projet du parc éolien de Boujdour, faisant partie des cinq parcs éoliens composant le projet éolien intégré de 850 MW.